Le directeur de Clair Bois évoque les changements à venir

Accompagnement En poste depuis six mois, Alain Kolly partage l'élan qu'il souhaite donner à la fondation s'occupant des personnes en situation de handicaps multiples. Interview.

Bastien Nespolo

Le directeur général de Clair Bois est entré en fonction le 1er décembre 2024. Dans les bureaux de Plan-les-Ouates, il nous partage sa vision pour le futur de l'institution et dresse un premier bilan. Nicolas Dupraz

De la flexibilité. C'est l'option que le nouveau directeur général de Clair Bois, Alain Kolly, entend privilégier pour répondre aux attentes des familles et de son personnel. Depuis six mois, l'ancien numéro deux des Hôpitaux universitaires de Genève est à la tête de la fondation qui s'occupe d'accompagner les personnes en situation de handicaps multiples dans le canton.

Il nous expose sa vision et les quatre changements majeurs qu'il souhaite mettre en place d'ici à 2027.

Vous avez été nommé directeur général de la Fondation Clair Bois le 1er décembre 2024, comment se sont passés ces six premiers mois?

J'ai commencé par cent jours d'immersion pour me charger émotionnellement de ce nouveau poste. Cela m'a permis de prendre conscience du terrain, de rencontrer des résidents, une cinquantaine de familles et d'échanger avec le personnel. Ces observations m'ont aussi permis de dresser un rapport dans lequel je constate quatre changements principaux que j'espère pouvoir apporter d'ici à 2027.

Désormais, mes journées sont destinées à mettre en place ces changements et à trouver les ressources et les financements nécessaires.

Que souhaitez-vous changer en priorité?

Notre fondation fête ses 50 ans cette année. Elle remplit une mission traditionnelle qui est de fournir un accompagnement adapté aux personnes polyhandicapées. Mais les attentes du personnel et des familles ont évolué et nous devons aussi nous adapter pour rester à l'aise avec notre mission.

Le premier constat concerne donc notre personnel. Il faut pouvoir le former davantage, par exemple à la prise en charge des personnes accueillies qui peuvent être violentes. Il faut une réorganisation interne qui nous permette de clarifier les prestations et d'identifier les compétences qu'il nous manque.

Cela nous permettra de répondre au deuxième constat, qui reflète un besoin de flexibilité. Avoir une souplesse au niveau des structures est primordial pour limiter la tension du système. Il y a une pénurie de personnel formé dans ce domaine, mais aussi des opportunités avec d'autres corps de métier avec qui on collabore.

De quels métiers parlez-vous?

Des éducateurs ou des assistants socio-éducatifs par exemple. On peut aussi augmenter le nombre de stages pour créer davantage de flexibilité. Le but est de rendre le modèle créatif et d'avoir des équipes mixtes et performantes.

Je souhaiterais aussi libérer le personnel accompagnant de certaines tâches pour lesquelles il n'apporte pas de plus-value. Je prends l'exemple d'une sortie. Si un éducateur doit s'occuper d'aller chercher un bus pendant deux heures, ce sont du temps et des compétences perdus. Ce genre de tâches logistiques ne doivent pas retomber sur notre personnel accompagnant.

J'imagine aussi que les équipes de terrain puissent parfois être soutenues par du personnel de bureau. C'est une fierté pour tous d'offrir un accompagnement adapté aux personnes polyhandicapées, c'est important aussi que tout le personnel soit proche de cette mission.

Vous avez dit avoir rencontré une cinquantaine de familles, quelles sont leurs attentes?

Chaque nouvelle famille que je rencontre a une vision et des attentes différentes de la fondation. Le besoin d'écoute et d'échange avec les familles est mon troisième constat. Notre collaboration est essentielle.

La flexibilité que je souhaite amener au sein des équipes bénéficiera aussi aux familles. Lors d'une sortie, il faut pratiquement un accompagnant par résident. Si un membre de l'équipe est malade, toute la sortie peut être compromise, ce qui crée des frustrations chez tout le monde. Il faut que le travail soit valorisant et que les idées puissent se réaliser.

Les familles ont aussi besoin d'une sorte «d'hébergement à la carte». Elles aiment être avec leur proche, mais elles ont aussi besoin d'un endroit de confiance où elles peuvent le confier quelques jours. Il faudrait développer des sortes de chambres de passage qui ne sont pas personnelles, ce serait aussi un gros apport en termes de flexibilité dans nos structures.

Vous parlez de vos structures, sont-elles suffisantes?

Il y a des listes d'attente. Il faut créer des places de jour, mais elles sont souvent automatiquement remplies. Il faudrait aussi dépoussiérer un peu l'image de nos bâtiments. C'est ma quatrième volonté: moderniser les infrastructures pour améliorer la prise en charge des personnes accueillies.

Enfin, quels sont votre impression actuelle et votre message pour, disons, les vingt prochaines années?

Il faut retrouver une sorte d'union sacrée entre le personnel, les personnes accueillies, les familles, l'État et la population. Comme les cinq doigts d'une main qui nous permettent d'agir en concertation. On est un établissement privé mandaté par l'État pour remplir une fonction publique. Il faut trouver cette harmonie pour travailler avec sérénité dans cette mission.

Mon vœu pour la suite est d'appeler à une société inclusive. Il y a une tendance à désinstitutionnaliser les soins, que ce soit à l'hôpital ou dans nos résidences. C'est une bonne chose.

Des ex-employés de Samsic Facility gagnent une étape

Conflit social L'entreprise de nettoyage était accusée par le SIT d'avoir procédé à un licenciement collectif déguisé en 2024.

Des employés de l'entreprise de nettoyage Samsic Facility SA prennent l'arbitrage de l'Office cantonal de l'emploi comme une victoire d'étape. L'affaire remonte à juin 2024. Six employés sont licenciés en un mois. Puis 24 autres, jusqu'au mois de janvier 2025. Le motif invoqué est le même: pour raisons économiques.

En janvier, le syndicat SIT saisit l'Office cantonal de l'emploi (OCE). Pour le SIT, il s'agit d'un licenciement collectif déguisé et la procédure légale n'a pas été respectée. Il alerte la presse pour exposer les faits et signaler des atteintes à la personnalité et à la santé des travailleurs. Des phrases mettant en cause l'âge ou la nationalité des employés auraient été prononcées avant le renvoi. Il demande aussi à l'Office de l'inspection et des relations du travail (Ocirt) d'enquêter sur ces atteintes.

Aujourd'hui, le SIT, qui représente une quinzaine de travailleurs, estime avoir gagné une étape. Jeudi, en présence d'une partie des employés licenciés, le syndicat a exposé la situation.

Pour l'OCE, la société a procédé à un licenciement collectif échelonné, «dans le but d'échapper à ses obligations en matière d'annonce auprès des autorités compétentes et du personnel».

Il estime que Samsic aurait dû ouvrir une procédure de consultation prévue en cas de licenciement collectif. Par conséquenct, le congé donné sans respecter la procédure est abusif, selon l'OCE. Et dans ce cas, l'employeur peut être contraint de verser une indemnité aux travailleurs. Le non-respect de la loi par l'entreprise entraînerait même la poursuite du contrat de travail, selon un arrêt du Tribunal fédéral.

Recours

De son côté, Samsic Facility SA conteste «l'appréciation hâtive de la situation faite par l'Office cantonal de l'emploi qui n'a pas tenu compte des circonstances de cette affaire. En particulier, Samsic nie avoir procédé à un licenciement collectif et a déposé un recours auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice.

Pour le secrétaire syndical du SIT Thierry Horner, les raisons économiques invoquées n'existaient pas en 2024 et le motif du licenciement est fallacieux: «La société se portait très bien, elle n'avait pas de problème financier.» Il rappelle que Samsic emploie 260 personnes à Genève et détient dans son portefeuille de clients de grosses entreprises comme le CERN et les TPG. Il appartient au Groupe Samsic, qui occupe 125'000 salariés à l'international pour un chiffre d'affaires de 3,65 milliards d'euros.

Récemment, les six personnes licenciées ont déposé une requête en conciliation devant le Tribunal des prud'hommes «pour licenciement abusif, harcèlement sexuel et atteinte à la personnalité». Elles revendiquent plusieurs centaines de milliers de francs de préjudice.

Quant à l'enquête réclamée à l'Ocirt, elle a donné lieu à une quinzaine d'auditions. Le syndicat SIT a été accepté comme partie à la procédure et peut ainsi y avoir accès.

Judith Monfrini

Nouveau succès pour le Festival du LÀC

Magali Girardin

Littérature La 4e édition du Festival du LÀC a séduit le public, venu nombreux, ce week-end, pour rencontrer la centaine d'auteurs invités à Collonge-Bellerive. *(SDA)*

Vernier exclut le FC Avanchet-Sport de ses infrastructures

Football «Confiance rompue», «gestion opaque», «retards répétés», «dettes impayées». Pour expliquer sa décision d'exclure le FC Avanchet-Sport des infrastructures communales, la Ville de Vernier a employé des mots forts. Dans un communiqué diffusé jeudi, elle indique que le club de football n'aura plus accès aux terrains mis à disposition par la Municipalité.

Après avoir vécu une guerre de succession et laissé apparaître un trou dans ses finances, le club de quartier vit donc un nouvel épisode dans la crise profonde qui l'affecte.

«Je suis vraiment triste de devoir prendre cette décision, s'explique Martin Staub, conseiller administratif socialiste de la cinquième ville de Suisse romande. Compte tenu du boycott prévu par l'Association cantonale genevoise de football (ACGF) contre le club en raison de son défaut de paiement persistant, c'est le seul moyen de permettre aux habitantes et habitants des Avanchets de continuer de jouer au football.»

Que deviendront les joueurs, en majorité des juniors? Une réunion publique informera des possibilités, fait savoir l'élu. «Personne ne sera empêché de jouer», garantit Martin Staub en évoquant la possibilité que les équipes passent sous la bannière du FC Vernier.

Sur le fond, l'élu verniolan pointe «une gestion et une communication si catastrophiques que la confiance est rompue». Car les déboires du club ne datent pas d'hier. C'est ce qui explique, notamment, que la Ville de Vernier ait fait appel à la Cour des comptes à la fin de 2024 afin de faire la lumière sur la gestion du club amateur. Mais le comité aurait tardé à transmettre les documents nécessaires, empêchant la publication du rapport avant les inscriptions des équipes pour la saison prochaine.

Contacté, le président d'Avanchet-Sport, Junior Mazolo, balaie toutes les critiques. À l'entendre, les soucis du club seraient l'héritage de la gestion précédente, du temps de la présidence de la députée MCG Ana Roch, ce que cette dernière réfute en bloc.

Le dirigeant actuel l'assure, ce n'est pas la fin du club. «Nous allons contre-attaquer, faire signer une pétition et saisir la justice», dit-il en dénonçant un «acharnement» contre sa personne.

Luca Di Stefano

PUBLICITÉ

KELLER GLASER & ASSOCIÉS

NOTAIRES

Successeurs de Mes D. KELLER, E.-L. DESERT, J.-C. HUMBERT, Ph. MARTINET, J.-A. PONCET

Liesel GLASER KELLER
Jérôme BOUCHET

ont le plaisir de vous informer qu'ils se sont associés pour la pratique du notariat.

Tél. +41 22 311.29.11
Fax +41 22 781.16.71
E-Mail: etude@notaires-rive.ch

4, Cours de Rive
Case postale
1211 Genève 3